

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 214-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.559

Déposée le: 11.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rudin (Lyss, pvl) (porte-parole)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Reinhard (Thun, PLR)
Kohli (Bern, PBD)
Jost (Thun, PEV)
Kullmann (Hilterfingen, UDF)
Knutti (Weissenburg, UDC)

Cosignataires: 5

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 249/2018 du 7 mars 2018
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Création d'un village numérique dans l'Oberland bernois

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. chercher un emplacement pour un village numérique dans l'Oberland bernois ;
2. développer un projet pour un village numérique en collaboration avec des partenaires de l'économie et de la formation ;
3. inscrire le financement du projet au budget de la Promotion économique, qui existe déjà.

Développement :

La structure de base du canton de Berne varie fortement selon les régions. Elle comprend notamment l'axe Thoune-Berne-Bienne, prospère sur le plan économique, et les communes qui y sont liées. D'autre part, le canton se compose de régions de montagne qui subissent actuelle-

ment un changement structurel : l'agriculture et le tourisme sont tous deux sous pression. Ainsi, la croissance démographique est plus faible dans ces régions, et le développement économique n'est aussi pas aussi fort que dans l'axe mentionné ci-dessus. Cette différence est en particulier liée à l'accessibilité par la route et aux sites de formation : tous deux sont plus présents, c'est-à-dire concentrés, dans les régions centrales. A long terme, cette situation ne fait qu'augmenter le déséquilibre et les frais de transfert qui y sont liés. Elle ne peut pas être corrigée uniquement par de nouvelles infrastructures et des subventions dans les domaines du tourisme et de l'agriculture. C'est pourquoi il faut chercher des solutions, par exemple en créant de nouvelles possibilités dans le domaine des affaires dans l'Oberland.

Malgré les problèmes d'ordre structurel évoqués plus haut, l'Oberland bernois possède quelque chose d'unique. Le paysage de montagne est connu dans le monde entier et la région offre une qualité d'air et un calme exceptionnels. Il faut les utiliser comme base pour étudier de nouvelles options. Une telle option pourrait se dessiner grâce à la numérisation : dans certaines branches, le travail s'affranchit toujours plus du lieu. Pourquoi ne pas saisir cette opportunité pour essayer d'établir des entreprises ou des parties d'entreprises dans un lieu concentré dans l'Oberland bernois ? Une coopération avec les institutions de formation, qui pourraient mettre en place des salles de séminaire ou même des instituts, pourrait s'avérer judicieuse à cet effet car de tels lieux d'implantation sont incontestablement vecteurs d'innovation. Dans le domaine du numérique tout particulièrement, la compétition pour une bonne main d'œuvre est très forte. Les villes comme Zurich peuvent marquer des points grâce à leur EPF, leur offre culturelle et leurs infrastructures et inciter des entreprises, ou des parties d'entreprises, à s'y implanter. Nous possédons aussi un argument publicitaire unique : un paysage incomparable. Ce qui manque encore, c'est un contexte dans lequel l'utiliser comme facteur de marché et de le combiner à la formation et aux affaires.

La mise en place d'un village numérique profiterait aussi à l'économie locale et à la société. Des entreprises commerciales comme des boulangeries, des restaurants ou des entreprises de construction bénéficieraient de ces nouveaux venus, mais aussi les écoles et les clubs sportifs.

Dès lors, il faut se demander pourquoi les institutions économiques et de formation ne se sont pas encore elles-mêmes lancées dans un tel projet. C'est exactement là que le canton de Berne peut jouer un rôle. Comme pour beaucoup de choses, il faut un instigateur pour lancer de nouvelles idées, mais aussi une certaine masse critique. Un tel projet pourra seulement fonctionner si une marque « village numérique » est constituée, sous laquelle se rassembleraient une infrastructure, un réseau numérique, des hôtels, des bâtiments d'entreprises, des écoles, des restaurants et ainsi de suite. Par conséquent, plusieurs acteurs doivent être réunis pour permettre à ce projet de décoller. C'est pour cela qu'il faut le canton de Berne. Il doit localiser des acteurs, les réunir autour d'une même table et commencer à élaborer un projet en collaboration avec eux et en fonction des besoins. Les entreprises, l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise font partie de ces acteurs. Afin que le projet puisse être exécuté sans incidence sur le budget ordinaire, les fonds pour son élaboration et pour la recherche d'un village numérique doivent provenir de la Promotion économique, que le canton accomplit de toute façon.

Réponse du Conseil-exécutif

La motion exige du Conseil-exécutif qu'il lance un projet en vue de la création d'un « village numérique » dans l'Oberland bernois. L'idée est de mettre en place un réseau économique d'entreprises, d'établissements d'hôtellerie et de restauration et d'institutions de formation con-

centrés sur un site. Afin que ce site soit attrayant pour les entreprises et que celles-ci puissent profiter des possibilités de la numérisation, les infrastructures, notamment de télécommunication, doivent être bien développées. L'objectif de ce « village numérique » est la création ou du moins le maintien d'emplois et ainsi l'amélioration des perspectives de développement économique de cette région de montagne. Le financement du projet doit être effectué sur le budget existant de la Promotion économique.

Il n'existe pas de définition générale du concept de « village numérique », mais différents projets¹ ont vu le jour en Suisse et dans des pays européens sous cette appellation. Ces projets-modèles ont en commun de se concentrer sur la connexion des acteurs régionaux existants via des plateformes électroniques. La création d'une « communauté numérique » est au cœur de ces projets. En revanche, aucun d'eux n'aborde le thème d'une concentration physique d'acteurs (entreprises, institutions de formation ou établissements d'hôtellerie et de restauration).

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel des emplois attrayants sont importants pour le développement économique de l'Oberland bernois. Avec la stratégie économique 2025², il s'est prononcé en faveur de la promotion économique dans l'ensemble du canton. Dans le cadre des paquets de mesures de la stratégie économique, des mesures concrètes d'une importance particulière seront lancées avec d'autres Directions. Le Conseil-exécutif rappelle en outre que six sites PDE sont définis dans l'Oberland bernois.

L'encouragement général de l'économie est une tâche permanente assurée par la Promotion économique du canton de Berne (PE BE). Celle-ci soutient des projets et des entreprises dans toutes les régions du canton. L'implantation de nouvelles entreprises et le conseil aux entreprises constituent ses missions-clés. Son objectif est de renforcer le potentiel économique du canton, indépendamment du site du projet ou de l'entreprise. La promotion de l'économie est ainsi volontairement dissociée des objectifs de politique régionale. Au vu de la forte concurrence aux niveaux national et international en matière de sites d'implantation, un tel projet ne serait de toute façon pas réalisable, étant donné que la promotion économique ne peut pas imposer aux entreprises de s'installer dans telle région ou sur tel site.

La Promotion économique soutient des mesures de politique régionale dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR). La NPR a pour objectif de renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité des régions de montagne et des régions rurales. Des moyens financiers de la Confédération et du canton sont mis à disposition pour promouvoir les infrastructures et les projets de développement.

Si l'objet de la motion devait être mis en œuvre de manière similaire aux « villages numériques » existants, le projet relèverait alors des domaines encouragés par la NPR³. Pour qu'un tel projet soit examiné et puisse éventuellement être soutenu, il est indispensable qu'un organisme responsable de projet (entreprise, commune, région, ou autre institution) en lance l'initiative. Le canton ne peut pas mettre sur pied lui-même de projets NPR.

¹ Voir notamment les projets réalisés à Saint-Gall (www.digitales-dorf.ch et www.amiona.ch), en Bavière (www.digitales-dorf.bayern) ou au Fraunhofer-Institut (www.digitale-doerfer.de).

² Stratégie économique 2025 du canton de Berne, disponible sur : www.be.ch/strategie-economique

³ Voir à ce sujet le projet NPR « Mia Engiadina » dans le canton des Grisons (www.miaengiadina.ch). Mia Engiadina propose des sites de co-working raccordés au haut-débit. Les travailleurs et travailleuses ont ainsi la possibilité de vivre et de travailler en Engadine indépendamment de la distance géographique qui les sépare de leur lieu de travail.

Le Conseil-exécutif souligne en outre qu'une éventuelle implication de l'Université de Berne⁴ et de la Haute école spécialisée bernoise⁵ contredirait les stratégies de centralisation actuelles. Des sites décentralisés qui vont au-delà d'une collaboration basée sur des projets ne sont judicieux que si un lien clair à l'enseignement et à la recherche existe. Il faut sinon compter sur une charge de travail supplémentaire considérable et des coûts élevés.

Le Conseil-exécutif en conclut que les instruments existants de promotion du développement économique dans les régions sont suffisants. Il estime que la démarche exigée par la motion de création d'un « village numérique » est peu prometteuse et rejette donc la motion.

Destinataire

- Grand Conseil

⁴ Stratégie 2021 de l'Université de Berne, p. 30: « Les immeubles de l'Université sont ainsi concentrés autour de trois pôles dans le quartier universitaire et sur le domaine de l'hôpital universitaire Insel. »
La stratégie 2021 est disponible sur : www.unibe.ch → Université → Portrait → Stratégie

⁵ Stratégie de la Haute école spécialisée bernoise BFH, p. 11 : « La BFH se concentre sur un nombre restreint de sites afin d'optimiser l'accomplissement de ses tâches et de promouvoir l'innovation. »
La stratégie est disponible sur : www.bfh.ch → BFH → Direction + Organisation → Stratégie